

Max
Mustermann

N° de licence :
Club :
Année de licence :
Index : - Niveau :
Départs recommandés :

Newsletter juillet 2025



ffgreen, le Fonds de dotation de la filière professionnelle du golf en France, accélère son action en multipliant son soutien à des projets concrets qui placent la transition écologique et l'engagement sociétal au premier plan, au service de l'intérêt général.

Bravo et merci à tous pour votre engagement !

Retour sur les actions phares passées et les orientations 2025-2026



pour trouver les meilleures qualités
de gazon pour demain.

Résultats des études menées de 2022 à 2025 :

Étude AGREF relative aux collections variétales, pilotée sur
3 ans par Rémy DORBEAU, Président de l'AGREF

Cette étude met en lumière l'importance du choix variétal comme levier essentiel pour une gestion intégrée durable des gazons sportifs, dans un contexte de réduction des produits phytosanitaires. Les plateformes expérimentales dites *isorisques*, réparties sur plus de 900 parcelles, ont permis d'évaluer objectivement les performances des variétés de graminées, en conditions réelles, selon des critères agronomiques, sanitaires et environnementaux. Les résultats montrent que les mélanges d'espèces adaptés au contexte local sont à privilégier, mais qu'un entretien initial rigoureux reste indispensable, tout comme un appui raisonné en intrants pour garantir l'installation et la pérennité des gazons.

L'étude a été menée sur 9 golfs et 2 centres d'entraînement de football ainsi que sur 5 gazonnières à titre privé.

Cette étude co-financée par l'AGREF et l'OFB, est reprise par le Consortium SPOR&D afin de prolonger les travaux de recherche 2 années supplémentaires.

[Version complète](#)[Résumé de l'étude](#)

Étude CarbonPar relative à la séquestration du carbone par les parcours de golf, menée par Edwin Roald.

Les nombreux sondages faits à 1m de profondeur sur 3 golfs ont mis en avant des écarts de résultats selon les zones sondées. L'étude sera présentée en octobre au Consortium SPOR&D afin que des scientifiques puissent approfondir les recherches.

[Version complète](#)[Résumé de l'étude](#)

● Le Programme golf pour la biodiversité de la ffgolf et les compétitions biodiversité

Mise en lumière des 231 golfs engagés dans la démarche, dont 145 officiellement labellisés !

Le Programme et le Label Golf pour la biodiversité sont portés par la Fédération française de golf avec l'appui technique et scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle.

[Consultez la liste des clubs engagés](#)



Les compétitions biodiversité au profit de ffgreen

ffgreen remercie les golfs qui sont de plus en plus nombreux chaque année à proposer des compétitions au profit de ffgreen. Les fonds collectés grâce à l'organisation de ces dernières et aux golfeurs qui y prennent part permettent de soutenir les actions du Fonds de dotation.

Merci aux Golfs de **Roquebrune, La Grange Aux Ormes, Barrière Deauville, Opio-Valbonne et Niort** qui ont ouvert le bal en début d'année !

Et merci aux **golfs des Yvelines, de Servanes, d'Hardelot, de Seignosse, du Touquet, de Pont Royal, de Bastide la Salette/Sainte Baume, de la Forteresse, de Mérignies, du Cognac, de Terre Blanche, de Lille Métropole, de Deauville, de Beaune Levernois et au Golf National** qui ont déjà planifié une compétition biodiversité entre juillet et novembre.

Vous êtes un golf et vous souhaitez vous engager, contactez-nous : ffgreen@ffgreen.org

Focus sur le GEGF, fondateur et administrateur de ffgreen

Le GEGF s'est engagé avec ffgreen afin de proposer à tout son réseau de golfs l'organisation de compétitions sous l'appellation **#GEGFpourlabiodiversité**. Dans ce cadre, le GEGF versera 150 € à chacun de ses golfs mettant en œuvre une de ces compétitions et le golf reversera quant à lui tout ou partie de ses droits de jeu à ffgreen.

Pour en savoir plus



SPOR&D
SOL PELOUSE ORGANISME DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Financement innovations et recherches

SPOR&D

Le 13 février 2025 lors de la 1re Journée Innovations de SPOR&D qui s'est tenue à l'INSEP, **ffgreen a financé 3 bourses de recherche** à hauteur de 50 k €. Pour

mémoire, le consortium SPOR&D a été créé en 2021 à l'initiative des acteurs des sports sur gazons. Il est dédié à l'innovation pour la transition écologique des gazons sportifs.

La lutte contre les maladies cryptogamiques, la gestion des adventices et la gestion de la ressource en eau sont au cœur de ces recherches.



Permaculture, jeunesse et diplomatie verte, ffgreen en action sur de nouveaux terrains d'expérimentation

Dans la continuité des initiatives de permaculture engagées depuis 2021 au Golf National, ffgreen renforce son engagement pour la transition écologique en ouvrant de **nouveaux axes de sensibilisation auprès des jeunes, des intendants de parcours et à l'international**.

Ces dernières semaines ont été marquées par plusieurs temps forts :

- **Formation et transmission** : le 15 mai dernier, ffgreen, représenté par Arthur Lecomte, a participé au jury d'examen des **futurs intendants** du CFPPA-UFA de Dunkerque au Golf National. Un signal fort pour **appuyer les nouveaux savoir-faire écologiques** attendus dans la filière.
- **Éducation et agroécologie** : le 16 mai, dans le plus grand lycée agricole de France à Blanquefort, une intervention, co-animée par Arthur Lecomte et l'**éco-aventurière Caroline Schibler (soutenue par la MAIF dans le cadre de Sport Planète)**, a permis d'aborder de façon interactive la **régénération des sols**, à travers l'exemple des lasagnes de permaculture et d'une boîte pédagogique mobile conçue pour les scolaires. Cette action s'inscrit dans le prolongement de précédentes mobilisations comme la Fête de la Science, en présence d'élus locaux.



• **Dialogue international et innovation climatique** : lors de deux séminaires tenus le 6 mars et le 10 mai derniers avec la **Fédération Islandaise de Golf (SIGI)** et la **Fédération Royale Marocaine de Golf**, ffgreen a pu partager les enseignements tirés des expériences menées au Golf National. En Islande, la permaculture appliquée aux sols sportifs suscite un intérêt croissant, notamment pour sa capacité à stocker du carbone et à conserver une température favorable à la vie du sol, même sous la neige. Au Maroc, la gestion agroécologique des déchets verts issus de l'entretien des parcours apparaît comme un levier stratégique, à la fois pour préserver la ressource en eau et favoriser le développement de la biodiversité locale. Ces échanges témoignent de la capacité du golf à s'adapter à des contextes climatiques contrastés tout en devenant un acteur de la transition écologique mondiale.

Ces initiatives soulignent la volonté de ffgreen d'ancrer son action dans une écologie active et partagée, où le sport devient moteur de pédagogie, d'innovation et de coopération. Les échanges initiés avec ces nouveaux publics renforcent l'ambition du Fonds de dotation ffgreen de faire du golf un terrain fertile pour l'expérimentation écologique, la transmission intergénérationnelle, et la diplomatie environnementale.

Faire un don défiscalisé

C'est le moment de participer !

Pour les particuliers, la réduction d'impôt est égale à **66 % des sommes versées**, retenues dans la **limite annuelle de 20 % du revenu imposable** (article 200 du CGI).

Exemple

En juin 2025, Monsieur X a versé 100 € au Fonds de dotation ffgreen. Au titre de 2025, il bénéficiera d'une réduction d'impôt de 66 %, soit 66 €. Le coût réel de son don sera de 34 €.

Pour les clubs de golf, la **réduction d'impôt** est égale à l'un des montants suivants :

- **60 %** du montant du don pour la fraction **inférieure ou égale à 2 000 000 €**
- **40 %** pour la part du don **supérieure à 2 000 000 €**

Cependant, le montant des dons retenus pour le calcul de la réduction ne peut pas dépasser, sur un même exercice, un **plafond de 20 000 € ou 0,5 % du chiffre d'affaires annuel** hors taxe de l'entreprise donatrice si ce dernier montant est plus élevé.

Exemple

1. Une entreprise réalise des dons d'un montant égal à **46 000 €** au cours de l'exercice comptable N. Son chiffre d'affaires annuel ht est égal à **5 500 000 €**. Le plafond applicable à cet exercice est donc fixé à **0,5 % de son chiffre d'affaires HT (27 500 €)**.

Pour cet exercice comptable, l'entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt égale à **60 % de 27 500 € (le plafond) = 16 500 € de réduction**.

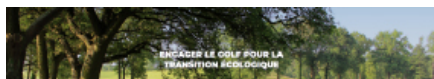
L'excédent de don égal à 18 500 € (46 000 € - 27 500 €) pourra alors être pris en compte lors du prochain exercice comptable N+1.

[Faire un don](#)

[RIB ffgreen](#)

ffgreen et vous

Votre participation



[S'abonner à la newsletter](#)

[Suivre sur LinkedIn : **Fonds de dotation ffgreen**](#)

[Faire un don](#)

● Donateurs et mécènes

ffgreen remercie sincèrement **ROLEX et MAIF** pour le renouvellement de leur engagement aux côtés de ffgreen ainsi que **tous les clubs et donateurs particuliers**.

Nos membres fondateurs



Nos mécènes



Données personnelles : En conformité avec votre adhésion à la ffgolf et à ses services, les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatisé et sont destinées aux personnels habilités de la ffgolf, aux organes déconcentrés, clubs affiliés, sous-traitants, et peuvent être communiquées, avec le consentement de la personne concernée, aux partenaires fédéraux. Les finalités de traitement sont les suivantes : gestion et suivi des licenciés, établissement de statistiques, historique sportif (mise à jour de l'index), opérations de prospection par la ffgolf (relances licenciés, promotion de la pratique), envoi de newsletters, enquêtes ou études (satisfaction, pratiques, etc.), informations aux fins de respect des obligations légales et réglementaires de la ffgolf, opérations d'archivage. La durée de conservation des données recueillies peut différer selon les traitements. Pour plus de précisions, vous pouvez consulter les conditions générales d'utilisation sur www.ffgolf.org/conditions-generales-d-utilisation. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier, les supprimer, les limiter, selon les situations vous y opposer en contactant le Délégué à la Protection des Données - dpo@ffgolf.org ou ffgolf - 68, rue Anatole France - 92309 Levallois-Perret ou par le formulaire de contact figurant sur le Site de la ffgolf. Si vous ne souhaitez pas recevoir les newsletters de la ffgolf ou les offres partenaires proposées aux licenciés, vous pouvez le signaler à votre club, auprès du Délégué à la Protection des Données ou vous placer personnellement sur liste rouge au sein de votre espace My ffgolf. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés conformément aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

FFGREEN - 68 rue Anatole France – 92309 LEVALLOIS-PERRET - Fonds de dotation régi par les articles 140 et 141 de loi n°2008-776 du 4 août 2008 - Déclaré le 12 novembre 2020 en Préfecture des Hauts de Seine - Publié au Journal Officiel le 8 décembre 2020.

[Se désabonner](#)